



Modification simplifiée n°3 du PLUi du Pays d'Orthe

Bilan de la mise à disposition du public

Septembre 2025



Sommaire

Préambule.....	3
Le contexte de la mise à disposition du public.....	3
1) Les modalités de la mise à disposition du public.....	4
2) Les observations ou remarques recueillies durant la mise à disposition du public8	



Préambule

Le contexte de la mise à disposition du public

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Orthe a été approuvé par le Conseil communautaire le 3 mars 2020. Dans le cadre de son élaboration, le PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Nécessitant quelques ajustements, deux procédures de modifications simplifiées et deux procédures de modification de droit commun ont d'ores et déjà été réalisées. Ces dernières n'ont en revanche pas été soumises à évaluation environnementale à la suite de l'examen au cas par cas de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

La modification simplifiée n°3 du PLUi du Pays d'Orthe a été prescrite par arrêté du Président le 20 février 2025.

Comme exigé par le code de l'urbanisme (articles L153-45 et suivants), les personnes publiques associées ont été sollicitées durant 1 mois pour émettre des avis sur le projet et les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°3 du PLUi du Pays d'Orthe ont été définies par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) par la délibération n°2025-79 du 27 mai 2025.



1) Les modalités de la mise à disposition du public

Les éléments réglementaires relatifs à la concertation sont précisés dans l'article L153-47 du code de l'urbanisme. La CCPOA a déterminé par la délibération n°2025-79 du 27 mai 2025 les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUi du Pays d'Orthe.

Les modalités de la mise à disposition du public, définies par la délibération citée précédemment, sont les suivantes :

Le dossier, comprenant l'exposé des motifs de la procédure et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, sera déposé et tenu à la disposition du public pendant deux mois, du 07 juillet 2025 au 05 septembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- *au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans*
- *sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante : <https://www.pays-orth-arraigans.fr/>*

Le public pourra consigner ses observations :

- *sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,*
- *par courrier à l'adresse suivante :*

*Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
PLUi du Pays d'Orthe – Modification simplifiée n°3
156 route de Mahoumic
40300 PEYREHORADE*

- *par courriel à : plui@orth-arraigans.fr*

Cette adresse sera effective du 07 juillet 2025 (à partir de 9h) au 05 septembre 2025 (jusqu'à 17h).



Les PAL

Samedi 28 juin 2025

80^e année N° 4152

AVIS ADMINISTRATIF

Avis administratif

Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 3 du PLUi du Pays d'Orthe

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par arrêté du Président n° 2025-08, a prescrit la modification simplifiée n° 3 du PLUi du Pays d'Orthe. L'objet de cette dernière est d'apporter des évolutions mineures au PLUi du Pays d'Orthe.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 3 ont été modifiées par la délibération n° 2025-79 du 27 mai 2025. Ladite délibération est tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture des Landes.

Le dossier de modification simplifiée sera déposé et tenu à la disposition du public du 7 juillet 2025 au 5 septembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à PEYREHORADE ;

- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante : <https://www.pays-orth-arri-gans.fr>

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- Par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans - PLUi du Pays d'Orthe - Modification simplifiée n° 3 - 156, route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE ;

- Par courriel à : plui@orth-arri-gans.fr

Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC POA au 05 58 73 60 03.

Avis administratif

Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 3 du PLUi des Arrigans

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par arrêté du Président n° 2025-07, a prescrit la modification simplifiée n° 3 du PLUi des Arrigans. L'objet de cette dernière est d'apporter des évolutions mineures au PLUi des Arrigans.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 3 ont été modifiées par la délibération n° 2025-78 du 27 mai 2025. Ladite délibération est tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture des Landes.

Le dossier de modification simplifiée sera déposé et tenu à la disposition du public du 7 juillet 2025 au 5 septembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à PEYREHORADE ;

- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante : <https://www.pays-orth-arri-gans.fr>

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- Par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans - PLUi des Arrigans - Modification simplifiée n° 3 - 156, route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE ;

- Par courriel à : plui@orth-arri-gans.fr

Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC POA au 05 58 73 60 03.

Vos annonces sur : www.petitesafficheslandaises.fr

Certifié exact, le Directeur de Publication

Vu pour la légalisation de la signature du directeur de Publication en l'Hôtel de Ville.

À Dax le : _____

Le Maire



VIS MA FERIA - Cet été, à l'occasion des fêtes de Dax qui se dérouleront du 13 au 17 août, la Ville met en place un dispositif permettant à des jeunes dacquois d'accueillir des jeunes de Logroño et vivre une expérience interculturelle enrichissante.

Pour participer, les jeunes doivent s'inscrire sur le site internet de la Ville de Dax : dax.fr

Une semaine d'échanges pendant les fêtes de Dax

- L'objectif est de créer des liens et vivre ensemble des moments privilégiés et exclusifs au cœur des fêtes : spectacles, visites, accès VIP aux cérémonies, bénévolat, activités, etc.

Différents thèmes seront abordés autour de la culture en lien avec les fêtes de Dax : le patrimoine culturel et historique de Dax, les groupes folkloriques, les bandas, les activités liées à la tauromachie, la course landaise, les peñas, l'estanquet...

Pour participer à cette immersion festive qui sera très suivie sur les réseaux sociaux, les candidats de 18 à 29 ans doivent former un groupe de 3 à 5 personnes et s'inscrire en ligne sur le site internet de la ville.

En perspective, si le dispositif mis en place à Dax est concluant, les jeunes dacquois auront la possibilité de bénéficier de la même opération pour la feria de San Mateo chez les jeunes espagnols de Logroño qui deviendront, à leur tour, les ambassadeurs locaux de leurs traditions.



Association MAISON de la GEMME
565 route de Bourruguet (rte de Tailleur)
40260 LESPÉRON



Le Café gascon de Dax que v'ra convida
Dimars lo 8 de julhet de 2025
de 10:00 a miejorn

Le Café gascon de Dax vous invite à Lesperonle **mardi 8 juillet** de 10h à 12 heures

a L'Esperon

convivencia possible depuis Dax

Que descobritzatz :

- ✶ Los gèstes d'antes còps de la recòlta de la gema
- ✶ Las lutas socias
- ✶ Lo ròtle de las hemnas
- ✶ La colleccion d'atrunas
- ✶ Los produïts derivats, la colofònia e de l'essença de terebentina
- ✶ L'istòria de la seua de Gasconha



Vous découvrirez :

- ✶ Les gestes d'antan de la récolte de la résine
- ✶ Les lottes sociales
- ✶ Le rôle des femmes
- ✶ La collection d'outils
- ✶ Les produits dérivés, la colophane et l'essence de térébenthine
- ✶ L'histoire de la sève de Gascogne

Que v'i cau miar los mainats e arrèhills !
N'hésitez pas à amener vos enfants et petits-enfants !

Le restaurant sera réservé selon le nombre d'inscriptions.
Inscrivez-vous sur a.cafegascondedax@gmail.com ou appelez le 0613954746

Extrait du journal Les Petites Affiches Landaises du samedi 28 juin 2025



Annonces

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, avec le réseau annoyce.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE relative au SCOT Pays Basque & Seignanx

Par arrêté en date du 04 juin 2025, le président du Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT) Pays Basque & Seignanx a procédé à l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de SCoT. Elle se déroulera du lundi 23 juin 2025, à partir de 9 h, au mercredi 27 juin 2025 à 17 h.

Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme, à 20-25 ans, qui expose la stratégie d'aménagement et de développement souhaitée par les élus pour répondre aux défis de transition et de changement climatique. Cette stratégie est appelée à être mise à jour dans les différentes politiques publiques et les documents d'urbanisme.

L'enquête publique permet d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses suggestions sur le projet. L'enquête publique est conduite par une commission d'enquête, désignée par le tribunal administratif de Pau, chargée de veiller au bon déroulement de la procédure.

Les documents relatifs à l'enquête publique seront consultables :

- Au Syndicat mixte du SCOT Pays Basque & Seignanx : 84 avenue Duvignier de Hauxenne, à BAYONNE ;
- Sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT : <https://www.scm.fr> ;
- À la Communauté de communes du Seignanx : 1526 avenue de Berrin, à SAINT MARTIN DE SEIGNANX ;
- À la Communauté d'Agglomération Pays Basque : 10 avenue Jaxa, à BAYONNE ;
- Dans les 10 communes de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

- Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- Sur le registre d'enquête déposé dans les lieux de consultation ;
- Sur un registre d'enquête électronique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5324> ;
- Par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5324@registre-dematerialise.fr ;
- La commission d'enquête assurera une diffusion de permanences sur le territoire pour permettre aux citoyens qui le souhaitent de s'exprimer.

Lieux des permanences-Adresses-Dates-Horaires :

- Communauté de communes du Seignanx, Salle des archives, 1526 avenue de Berrin, 42000 SAINT MARTIN DE SEIGNANX - Mercredi 24 juin 2025 - 9h - 12h
- Au siège du Syndicat Mixte du SCOT 84 avenue Duvignier de Hauxenne, 64100 BAYONNE Jeudi 25/07/25 - Samedi 19/07/25 9h-12h
- Pôle Aménagement, Logement, Eau, Masson de la Communauté 35 rue du Palais de Justice 64120 SAINT-PAULS - Vendredi 11/07/25 14h-17h
- Pôle Emploi, Salle Eliseeche 547 Emiel Lan Tivensko Bide 64250 ITXASSOU - Lundi 07/07/25 9h-12h
- Pôle Développement, Salle Jean Loubert 64120 SAINT-JEAN-LE-VIEUX - Mercredi 16/07/25 9h - 12h
- Pôle Mobilité, Ordre, Zéro, Lieu 64400 BILLET - Jeudi 10/07/25 9h - 12h
- Pôle Pays de la Bédoule 1 allée de Sport de Sports 64510 BÉDOULE - Mercredi 25/06/25 14h - 17h
- Pôle Pôle Ador 64 rue Marianne 64000 LAHODE - Vendredi 04/07/25 14h - 17h
- Pôle Pays d'Assapan 54 rue Francis Jannin 64440 HASPARREN - Lundi 07/07/25 14h - 17h
- Pôle Santé, Espace, Lieu des Services, Salle d'Activité 14 rue des Frères Barrière 64130 MAULEON-LICHARRE - Mercredi 16/07/25 14h - 17h
- Pôle Sud Pays Basque 57 rue Périère 64122 URRUGNE - Vendredi 04/07/25 9h - 12h

Au vu des avis formulés et des conclusions de la commission d'enquête, le projet de SCoT pourra être modifié avant son approbation par le Comité Syndical.

Autres avis



MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLUI PAYS D'ORTHE

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par arrêté du Président n°2025-06, a procédé à la modification simplifiée n°3 du PLUI du Pays d'Orthe. L'objet du acte est d'apporter des évolutions mineures au PLUI du Pays d'Orthe.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 ont été validées par la délibération n°2025-79 du 27 mai 2025. L'acte de consultation est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture des Landes.

Le dossier de modification simplifiée sera disponible à la disposition du public du 07 juillet 2025 au 10 septembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à Peyrehorade ;
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante : <https://www.pays-orthet-et-arrigans.fr> ;
- Le public pourra consulter les observations :
- Sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, PLUI des Arrigans - Modification simplifiée n°3 156 route du Mahourat 40500 PEYREHORADE ;
- Par courriel à : plui@orthet-et-arrigans.fr ;

Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC PCA au 05 58 73 80 03.

Plan Local d'Urbanisme



Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys

INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) ATTACHE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H)

Par délibération en date de 19 juin 2025 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (ZU) et à intégrer (AU) du PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Valant Programme Local de l'Habitat) approuvé en date du 19 juin 2025.

Cette délibération et les plans définissant les territoires soumis au DPU sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les sept mairies des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en Préfecture des Landes.



Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Valant programme local de l'habitat (plui-H) et de l'abrogation des cartes communales des communes de Bastennes, Brassempouy, Castelnau-Chalosse, Donzacq et Gaujacq

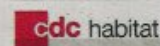
Par délibération du 19 juin 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys (CCCVL) a approuvé le PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Valant Programme Local de l'Habitat), et l'abrogation des cinq cartes communales appartenant aux communes de Bastennes, Brassempouy, Castelnau-Chalosse, Donzacq et Seignanx. Une délibération sera votée par le conseil municipal et valant en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du PLUI-H.

Cette délibération est affichée au siège de la CCCVL et dans les sept mairies des communes membres pendant un mois.

Le dossier de PLUI-H correspond est tenu à la disposition du public au siège de la CCCVL en version papier et numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et en Préfecture des Landes. Les documents sont également disponibles sur le site internet communautaire, au sein des mairies membres en version numérique et sur le site de la Préfecture de l'Urbanisme.

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



GIE SUD-OUEST

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 : Référence de l'avis initial

Avis relatif à : Marché de travaux Réhabilitation B12 de la gendarmerie de Aire sur Adour

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : GIE OR SO - CDC HABITAT SCOT de Sud-Ouest

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 53749433400005

Ville : Bruges

Code Postal : 33021

Groupeur de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de travaux Réhabilitation B12 de la gendarmerie de Aire sur Adour

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Marché de travaux Réhabilitation B12 de la gendarmerie de Aire sur Adour

Critères d'évaluation des projets : Voir DCE

Section 4 : Informations rectificatives

Renseignements relatifs aux modifications du marché et/ou des lots :

Date limite de remise des offres : le 10/07/2025 à 11 h 00 ; au lieu du 02/07/2025 à 11 h 00

Date d'envoi du présent avis : 24/06/2025

Mots clés : Bâtiment

SUD OUEST Vendredi 27 juin 2025

33

Hommages et souvenirs

Celebrads

Consultez, publiez
un avis de décès sur carnet.sudouest.fr

Cérémonies du jour

- BAGTS-DE-BÉARN**
- CASTAINGTS** Pierre, en l'église, à 10 heures
- BIGANOS**
- M. LABEYRIE** Daniel, au crématorium, à 15 h 30
- BOURDALAT**
- DARRIMAJOU** Marcelle, en l'église Bourdalat, à 10 heures
- BOURRAN**
- M. ROUBET** Pierre, en l'église Saint-Brice, à 10 heures
- DAX**
- LABADIE** Charles, Notre Dame de l'Assomption, à 14 h 30
- EYRES-MONCUBE**
- Mme DUPOUY** Fernande, en l'église, à 10 h 30
- LABOUHEYRE**
- M. MARTINS GOMES** José, en l'église Saint-Jacques, à 10 heures
- LE FRÈCHE**
- DARBLADE** Bernadette, en l'église Saint-Vidour, à 14 h 30
- MONT-DE-MARSAN**
- M. SAUBOUA** Jean-Paul, au crématorium MONT-DE-MARSAN, à 11 heures
- MÉRIGNAC**
- Mme DAUDIGNON** Marguerite Aline, en l'église Saint-Vincent, à 10 heures
- OEYRELUY**
- Mme LALANNE** Christiane, en l'église Saint-Pierre, à 9 heures
- LALANNE** Christiane, en l'église, à 9 heures
- PEYREHORADE**
- Mme DARRIEUSSECQ** Jeannine, en l'église, à 10 h 30
- SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**
- Mme LACOMME** Gaby, en l'église, à 10 h 30
- SAINT-JULIEN-EN-BORN**
- Mme MAGNES** Claude, en l'église, à 10 heures
- SANGUINET**
- Mme TRAN VAN CHUOT** Denise, en l'église Saint-Sauveur, à 10 h 30

- SAINT-PAULS**
- Mme DARRIEUSSECQ** Jeannine, en l'église, à 10 h 30
- SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**
- Mme LACOMME** Gaby, en l'église, à 10 h 30
- SAINT-JULIEN-EN-BORN**
- Mme MAGNES** Claude, en l'église, à 10 heures
- SANGUINET**
- Mme TRAN VAN CHUOT** Denise, en l'église Saint-Sauveur, à 10 h 30

Avis d'obèques

26420

LIT-ET-MIXE - CASTETS

Monique DROUARD, son époux,
Bernadette DROUARD, sa maman,
toute sa famille, ses amis, ses voisins

ont la douleur de vous faire part du décès de

Philippe DROUARD

survenu à l'âge de 67 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu au crématorium de DAX, le mardi 1er juillet 2025 à 9 heures 45.
Les visites se font à la Chambre Funéraire de Castets, 126 rue de la Poterie où la famille sera présente demain samedi 26 juin 2025 de 15 heures 30 à 18 heures 30.
Né fleurs ni plaques.
Une boîte à dons sera mise à disposition au profit de l'association PEKO (Unité Soins Palliatifs CH Dax).
La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.
Vos condoléances par mail à : agence.dax@pf-desquies.fr
PF Saint-Pauls
400, rue René Lemaître
Saint-Paul-Mé-Dax, 64 25 58 73 80 03

Publiez un avis de décès

Rendez-vous à la rubrique avis de décès de sudouest.fr

Celebrads

SUD OUEST

73/7 - 24 h/24
SIMPLE, RAPIDE & EFFICACE

Extrait du journal Sud-Ouest du vendredi 27 juin 2025



Modification simplifiée n°3 du PLUi du Pays d'Orthe

Le PLUi du Pays d'Orthe fait l'objet de la modification simplifiée n°3.

Cette dernière vise à apporter des adaptations et évolutions au PLUi. Le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont mis à disposition du public du **7 juillet 2025 9h00 au 5 septembre 2025 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (à Peyrehorade)
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (à Peyrehorade) aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Pays d'Orthe et Arrigans
PLUi du Pays d'Orthe - Modification de droit commun n°3
156 route de Mahoumic
40300 PEYREHORADE

- Par courriel à : plui@orth-arrians.fr



Le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont disponibles via le lien ci-après : [M3 PLUI PAYS D'ORTHE](#)

Un tutoriel de téléchargement du dossier de modification de droit commun n°3 du PLUi du Pays d'Orthe est [DISPONIBLE ICI](#)

Capture d'écran du site internet de la CCPOA



Photo du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUi du Pays d'Orthe mis à disposition du public à l'accueil de la CCPOA



2) Les observations ou remarques recueillies durant la mise à disposition du public

Aucune observation ou remarque n'a été émise lors de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUi du Pays d'Orthe.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 040-200069417-20250929-2025_124-DE



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

156 route de Mahoumic,
40300 PEYREHORADE

Tél : 05 58 73 60 03

E-mail : contact@orthe-arrigans.fr